

IDFP N°2 – JANVIER 2008

Nous vous souhaitons une très heureuse année 2008, qu'elle vous apporte le meilleur de ce que vous souhaitez.

2007 fut pour l'Institut l'année de la Collaborative Law. Nous avons réussi à introduire en France ce nouveau mode amiable de règlement des conflits mais il reste beaucoup à faire pour la développer.

Nous continuerons bien sûr à défendre et à faire avancer la spécificité de notre activité

Enfin, notre site est prêt et consultable sur www.institut-dfp.com. Nous attendons vos commentaires et suggestions. Vous pouvez bien évidemment faire un lien de votre site sur celui de l'Institut.

1°. COLLOQUES

Les trois conférences/débats : *L'embryon, le fœtus, l'enfant – Assistance Médicale à la Procréation (AMP) et lois de bioéthique*, organisées, pour l'Institut par Catherine Paley Vincent, avec l'Académie Nationale de Médecine, sont maintenant bien au point. Vous trouverez ci-joint le programme qui est également sur le site. La communication va en être faite rapidement par mail, par la presse et par plaquettes distribuées dans les principaux Barreaux.

Nous vous rappelons les thèmes et dates :

L'embryon in vitro : qui ou quoi ? Lundi 17 mars 2008

Le fœtus dans tous ses états : quel statut ? : Jeudi 17 avril 2008

L'enfant issu d'une AMP : quelle filiation ? : Vendredi 16 mai 2008

A la Maison du Barreau à Paris.

Valérie Péresse viendra clore les débats lors de la conférence du 16 mai.

2°. LE PROCESSUS COLLABORATIF EN DROIT DE LA FAMILLE

C'est ainsi que nous appelons désormais le droit collaboratif de la famille puisqu'il ne s'agit pas d'un droit mais plutôt d'une méthode

Les participants à la première formation de juin dernier se sont réunis plusieurs fois durant le dernier trimestre afin d'approfondir ensemble leurs connaissances et échanger leurs expériences. Ces réunions vont se poursuivre.

Une **plaquette explicative**, destinée à l'information des clients a été rédigée et mise à disposition de ceux qui ont été formés.

Une autre formation est prévue au second trimestre 2008, non seulement à Paris mais également à Lyon. Une cinquantaine de personnes a déjà manifesté son intérêt à y participer.

D'autre part, la Belgique vient de mettre en place également le processus collaboratif. Charlotte Butruille-Cardew a rencontré des avocats de Bruxelles et des formations conjointes pourraient être organisées, par exemple à Lille.

3°. COMMUNICATION

- Elisabeth Deflers va intervenir fin janvier dans « **Les 4 Vérités** », émission matinale de **France 2** où elle parlera de l'Institut et du processus collaboratif.

4°. DIVERS

- La fin de l'année aura été secouée par le **projet de réforme du divorce** par consentement mutuel. L'Institut s'est exprimé au moyen d'un communiqué que vous avez tous reçu et qui a également été adressé à la presse, à notre comité scientifique et aux institutions professionnelles.

La Tribune a fait paraître un article sur ce projet de loi dans son édition du 11 janvier et, à cette occasion, a interviewé Elisabeth Deflers. Vous trouverez le communiqué et l'article sur le site.